

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Aujourd'hui, Stéphane Le Foll a retiré l'autorisation du Cruiser OSR comme il l'avait annoncé le 1<sup>er</sup> juin 2012. C'est une très bonne nouvelle pour l'apiculture française. Depuis sa mise sur le marché en juin 2011, l'UNAF avait engagé un combat syndical et juridique de grande ampleur contre ce pesticide.**

La France rejoint ainsi avec courage les Etats reconnaissant les effets importants du Cruiser comme des autres insecticides néonicotinoïdes sur les mortalités d'abeilles et retrouve enfin le rôle précurseur en matière d'homologation de produits phytosanitaires qu'elle avait perdu ces dernières années. Ce retrait intervient quelques jours après que l'Italie confirme pour la quatrième année consécutive l'interdiction du Cruiser sur le maïs.

Nous demandons pour la France que cette décision soit étendue au maïs, comme en Italie, en Allemagne et en Slovénie, car contrairement à une fausse idée trop répandue, les abeilles récoltent bien le pollen de maïs et s'en nourrissent ! Chez nos voisins transalpins, depuis l'interdiction, de 37,5 % sur la période 2007-2008 (avant l'interdiction), les mortalités observées sont tombées à 15% pour la période 2010-2011. Pour autant, sur cette période, les rendements de maïs n'ont pas diminué.

Le lobby des producteurs de maïs est très puissant en France, et parvient à obtenir le maintien de cette autorisation, alors que la cohérence imposerait *a minima* le retrait de l'AMM Cruiser sur les autres plantes mellifères ou pollinifères (1).

La France a tous les éléments entre les mains pour aller plus loin. Récemment l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) a publié un avis scientifique, d'une importance majeure, sur la manière dont les pesticides devraient être évalués quant à leur impact sur les abeilles. L'autorité a passé en revue les évaluations menées jusqu'à lors et elle relève de nombreux manquements dans le dispositif d'évaluation existant. A titre d'exemple, elle pointe du doigt des « faiblesses majeures » dans les études en plein champs. Cette analyse approfondie prouve que les pesticides systémiques de la famille des néonicotinoïdes (thiaméthoxam compris) n'ont jamais été correctement évalués et en conséquence, que les autorisations de mise sur le marché se sont fondées sur des évaluations erronées !

*« Ce sont TOUTES les autorisations de pesticides systémiques qui devraient être suspendues, le temps d'une réévaluation complète de ces produits, et non la seule AMM du Cruiser sur Colza ! »* déclare Olivier Belval, Président de l'UNAF

- 
1. Et ce n'est pas le groupe de travail sur la minimisation des pollutions au moment des semis qui permet de prévenir efficacement les mortalités d'abeilles : une étude italienne démontre à cet égard que les déflecteurs ne réduisent que partiellement les mortalités.